

Rapport 2023 sur le travail forcé et le travail des enfants

Le présent rapport, publié conformément à la « *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement* » du Canada, présente les mesures que Hammond Power Solutions (« HPS ») a prises et continue de prendre pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de l’entreprise et dans ses chaînes d’approvisionnement. Le rapport couvre les activités de l’année civile 2023 jusqu’à mai 2024.

Nos activités

HPS contribue à l’électrification en offrant une large gamme de transformateurs à sec, de dispositifs liés à la qualité de l’énergie et d’équipements magnétiques connexes. Les produits standard et sur mesure de HPS sont essentiels et omniprésents dans les réseaux de distribution électrique et s’adaptent à un vaste éventail d’applications pour les utilisateurs finaux. HPS possède des usines de fabrication au Canada, aux États-Unis, au Mexique et en Inde et dessert une clientèle à l’échelle mondiale.

Nos valeurs et notre engagement

Les valeurs de notre entreprise sont parfaitement alignées sur notre engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement. Nous avons pris position à cet égard en créant un environnement de travail exempt de traite des personnes, y compris de travail forcé et de travail des enfants, au sein de nos activités. Nous sommes fiers des relations de longue date que nous entretenons avec de nombreux fournisseurs qui partagent notre vision des affaires, fondée sur l’éthique et la responsabilité sociale. Notre dévouement indéfectible envers la sécurité et le bien-être des personnes au sein de nos chaînes d’approvisionnement nous pousse à évaluer et à améliorer continuellement nos pratiques. Les questions importantes, comme le travail forcé et le travail des enfants, font l’objet de rapports réguliers afin de garantir la transparence pour les parties prenantes internes et externes.

Notre chaîne d’approvisionnement

HPS apprécie ses fournisseurs qu’elle considère comme des partenaires et veille à établir avec eux des relations stratégiques à long terme fondées sur la transparence et le respect des normes d’éthique et de responsabilité sociale. Les chaînes d’approvisionnement de HPS regroupent des fournisseurs directs de matériaux, notamment de fils, de feuilles, d’acier de base, de boîtiers, de barres omnibus et d’accessoires électriques, ainsi que des fournisseurs indirects de biens et de services. La majorité des matériaux, composants et services proviennent de fournisseurs avec lesquels HPS a conclu des ententes à long terme.

Les matières premières, les composants, les articles et les services nécessaires à la fabrication des produits de HPS sont achetés auprès de fournisseurs du monde entier. HPS travaille actuellement avec environ 500 fournisseurs directs de matériaux et environ 200 fournisseurs indirects de services.

Politiques et processus de contrôle préalable

HPS est fière d’avoir établi des normes éthiques rigoureuses et s’attend à ce que ses employés et ses partenaires les respectent. Nous avons actuellement plusieurs politiques en place pour garantir la transparence à l’égard de cette attente.

Selon le code de conduite de HPS, tous les employés sont tenus de se comporter conformément à la politique qui y est énoncée, notamment en respectant les normes les plus élevées en matière d’éthique professionnelle et commerciale dans leurs interactions avec les collègues, les clients, les fournisseurs et le public. Cette politique couvre les droits de la personne et fait spécifiquement référence à notre politique de lutte contre la traite des personnes, qui inclut le travail forcé et le travail des enfants.

Notre politique de lutte contre la traite des personnes souligne l'engagement de HPS en faveur d'un environnement exempt de traite des personnes et d'esclavage. Cette politique couvre d'autres aspects relatifs aux droits de la personne, notamment le travail forcé et le travail des enfants, et sera expressément mise à jour pour décrire de façon claire les processus de contrôle préalable, les mécanismes de conformité et les programmes de formation.

HPS a en outre prévu plusieurs mises à jour des politiques et documents relatifs aux fournisseurs par suite de l'adoption de la Loi. Notre code de conduite des fournisseurs sera mis à jour pour inclure des évaluations spécifiques ciblant les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le processus d'examen des fournisseurs et pour décrire les attentes de HPS en ce qui a trait à la conformité de ces derniers à l'esprit de cette loi.

Une lettre d'intention sera également remise à chaque fournisseur, décrivant la position de HPS sur le travail forcé et le travail des enfants et sollicitant des informations sur les mesures prises par chaque fournisseur pour lutter contre ce problème.

HPS a mis en place une politique de dénonciation visant toutes les formes d'inconduite. En 2024-2025, HPS a l'intention de mieux faire connaître cette politique dans l'ensemble de l'organisation et étudiera la meilleure façon d'en étendre le champ d'application aux tiers concernés.

HPS révisé régulièrement toutes les politiques et procédures et continuera à le faire afin de s'assurer qu'elles représentent nos processus et d'en assurer l'amélioration continue et la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Une évaluation indépendante des risques a été menée sur les données de nos fournisseurs pour 2023. L'objectif était de mieux comprendre les domaines d'exposition potentielle au travail forcé et au travail des enfants. La méthodologie s'est concentrée sur la détermination du risque relatif par pays d'origine de la main-d'œuvre ou des matériaux, et sur la possibilité que les matériaux ou la main-d'œuvre en question soient liés au travail forcé ou au travail des enfants sur la base de listes indépendantes.

Les résultats de cette évaluation ont montré qu'un pourcentage relativement faible de marchandises importées de fournisseurs de niveau 1 comportait des risques de travail forcé et de travail des enfants sur la base des informations disponibles.

En 2024, HPS veillera à renforcer la transparence des données sur les fournisseurs et à améliorer le processus d'analyse des risques qui leur sont associés afin de mieux les comprendre. HPS envisagera également d'élaborer une approche systématique pour traiter les secteurs identifiés comme présentant un risque élevé au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures correctives

HPS travaille à la mise en place d'une structure de gouvernance relative au travail forcé ou au travail des enfants. En outre, nous élaborerons des stratégies correctives conformes à notre engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants pour prendre les mesures nécessaires lorsqu'un cas du genre se produit dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement.

Formation

HPS met à la disposition des employés une plateforme de formation offrant des formations régulières liées aux activités, aux politiques et aux questions d'éthique. Tous les employés sont tenus de suivre les formations

appropriées et d'attester, entre autres, qu'ils se conforment à notre code de conduite et à notre politique en matière d'éthique.

Des séances de perfectionnement traitant exclusivement du travail forcé et du travail des enfants ont été organisées à l'intention des dirigeants et du personnel de HPS. Ces formations ont été dispensées en anglais, en français et en espagnol, afin de sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux risques associés au travail forcé et au travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité

HPS a ciblé plusieurs domaines d'intervention pour l'exercice 2024, dans l'intention de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Une fois que les mesures relatives à chaque domaine d'intervention auront été élaborées, en tenant compte des parties internes et externes selon le cas, nous en évaluerons régulièrement l'efficacité.

Plans pour 2024

En 2024, HPS prévoit entreprendre les actions suivantes afin de montrer notre engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement :

- Remettre une déclaration d'engagement à tous les fournisseurs, confirmant la position de HPS sur le travail forcé et le travail des enfants et formulant clairement les attentes connexes à l'égard de tous les fournisseurs.
- Mettre en place des vérifications de contrôle préalable supplémentaires pour permettre aux fournisseurs d'affirmer leur engagement à lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants, en commençant par les fournisseurs considérés comme présentant un risque relativement plus élevé de travail forcé et de travail des enfants.
- Élaborer et offrir des formations ciblées sur le travail forcé et le travail des enfants, destinées en premier aux rôles qui interagissent directement avec les fournisseurs, puis les étendre aux autres groupes au sein de l'organisation.
- Améliorer les politiques et les processus existants pour y inclure les normes en matière de travail forcé et de travail des enfants, notamment le code de conduite des fournisseurs de HPS et les ententes relatives aux bons de commande.

« J'ai le pouvoir de lier Hammond Power Solutions. »



Adrian Thomas
Président-directeur général,
Hammond Power Solutions
Le 31 mai 2024